

Services Techniques  
[services.techniques@gond-pontouvre.fr](mailto:services.techniques@gond-pontouvre.fr)  
Tél : 05.45.68.87.67

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE**

**Permission de voirie - Arrêté de Circulation**

**Fermeture à toute utilisation pour cause d'intempéries**

Le Stade A et le Stade B du Treuil

Le Maire de la Commune de GOND-PONTOUVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L2214-4,

Vu la demande du 25 février 2026, de Hôtel de Ville GOND PONTOUVRE - Avenue du Général de Gaulle  
16160 GOND PONTOUVRE,

Vu le constat réalisé par les services techniques de la commune de Gond-Pontouvre,

Considérant qu'en raison des intempéries, le terrain étant devenu fragile et impraticable, il importe de réglementer l'utilisation du stade et de fermer à toute utilisation le Stade A et le Stade B du Treuil – 16160 Gond-Pontouvre,

**ARRETE**

**Article 1 – 26 février 2026 au 05 mars 2026 :**

- Stades A et B du Treuil interdits à toute utilisation et fermés sauf au personnel municipal habilité.

**Article 2** -Les organisateurs sont prévenus de cette interdiction. Ils seront informés par les agents municipaux de la date de réouverture lorsque les services techniques jugeront que l'utilisation du stade est nouveau possible.

**Article 3** -Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** -Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 POITIERS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** -Le Maire de Gond-Pontouvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Gond-Pontouvre, le 26 février 2026

Le Maire  
Gérard DEZIER

